

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VENDREDI 16 JUIN, à 17 h 05, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en QUATRIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 20).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Julie PONTALBA	pour toute la durée de la séance	par Éric DELORME
Dominique TURPIN	à partir de son départ à 19 h 12 au rapport n° 23/4-017	par Jean-Pierre MARCHAU
Karel MAGAMOOTOO	pour toute la durée de la séance	par David BELDA
Fernande ANILHA	pour toute la durée de la séance	par Jean-François HOAREAU
Joëlle RAHARINOSY	pour toute la durée de la séance	par Sonia BARDINOT
Alexandra CLAIN	pour toute la durée de la séance	par Brigitte ADAME
Aurélie MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Éricka BAREIGTS
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	à partir de son départ à 19 h 42 au rapport n° 23/4-024	par Monique ORPHÉ
Michel LAGOURGUE	pour toute la durée de la séance	par Noela MÉDÉA MADEN
Wanda YENG-SENG BROSSARD	pour toute la durée de la séance	par Jean-Pierre HAGGAI
Vincent BÈGUE	pour toute la durée de la séance	par Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (40 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du code général des collectivités territoriales, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, il a été procédé à la nomination de Jean-François HOAREAU en qualité de président de séance chargé de remplacer la maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Comptes administratifs 2022 : rapports n° 23/4-021 (Budget principal), n° 23/4-026 (Régie des Marchés et Droits de Place) et n° 23/4-029 (Régie des Affaires funéraires).

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de la (l/ du)	rapport n°
- Éricka BAREIGTS	maire de Saint-Denis	Technopole de la Réunion	23/4-005
- Virgile KICHENIN	délégué suppléant / CINOR		
- Éricka BAREIGTS	présidente du Conseil d'Administration	ARB de l'île de la Réunion	23/4-015
- Sonia BARDINOT	présidente délégué / Ville	CAUE de la Réunion	23/4-024
(*) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Éricka BAREIGTS)	partenaire	CAP	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	
- Gérard FRANÇOISE	délégué / Département	SIDR	23/4-042
- Guillaume KICHENAMA	élu / conseil municipal	protection fonctionnelle	23/4-048

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
 ARB... Agence régionale de la Biodiversité
 CAUE... Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
 CAP Club Animation Prévention
 BCD Basket Club dionysien
 OMS... Office municipal des Sports
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(*) élue absente / représentée

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Éricka BAREIGTS Virgile KICHENIN (voir élus intéressés : Technopole de la Réunion)	sortis à 17 h 44 revenus à 17 h 47	avant examen du rapport n° 23/4-005 au rapport n° 23/4-006
Claudette CLAIN	sortie à 17 h 47 revenue à 17 h 54	au rapport n° 23/4-006 après vote du rapport n° 23/4-007
Audrey BÉLIM	sortie à 17 h 51 revenue à 17 h 58	au rapport n° 23/4-007 au rapport n° 23/4-008
Jean-Max BOYER	sorti à 18 h 06 revenu à 18 h 20	au rapport n° 23/4-010 au rapport n° 23/4-011

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

Nouria RAHA	sortie à 18 h 40 revenue à 18 h 49	au rapport n° 23/4-011 au rapport n° 23/4-013
Philippe NAILLET	sorti à 18 h 42 revenu à 19 h 02	au rapport n° 23/4-012 au rapport n° 23/4-014
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 18 h 56 revenu à 19 h 02	au rapport n° 23/4-013 au rapport n° 23/4-014
Éricka BAREIGTS (voir élue intéressée : ARB de l'île de la Réunion)	sortie à 19 h 06 revenue à 19 h 09	avant examen du rapport n° 23/4-015 au rapport n° 23/4-016
Dominique TURPIN	partie à 19 h 12	au rapport n° 23/4-017 en laissant procuration à Jean-Pierre MARCHAU
Jacques LOWINSKY	sorti à 19 h 19 revenu à 19 h 29	au rapport n° 23/4-020 au rapport n° 23/4-021
Claudette CLAIN	sortie à 19 h 41 revenue à 19 h 49	au rapport n° 23/4-023 au rapport n° 23/4-024
Sonia BARDINOT (voir élue intéressée : CAUE de la Réunion) Éricka BAREIGTS (pour Aurélie MÉDÉA, voir élue intéressée : CAP) Marie-Anick ANDAMAYE (voir élue intéressée : BCD) Arnaud HUGUET (voir élu intéressé : OMS de Saint-Denis)	sortis à 19 h 41 revenus à 19 h 41	avant examen du rapport n° 23/4-024 au rapport n° 23/4-024 après vote des lignes de subventions concernées
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	partie à 19 h 42	au rapport n° 23/4-024 en laissant procuration à Monique ORPHÉ
Yassine MANGROLIA	sorti à 19 h 56 revenu à 20 h 06	au rapport n° 23/4-028 au rapport n° 23/4-033
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	sortie à 20 h 08 revenue à 20 h 10	au rapport n° 23/4-037 au rapport n° 23/4-039
Gérard FRANÇOISE (voir élu intéressé : SIDR)	sorti à 20 h 12 revenu à 20 h 12	avant examen du rapport n° 23/4-042 au rapport n° 23/4-043
Guillaume KICHENAMA (voir élu intéressé : élu / conseil municipal)	sorti à 20 h 18 revenu à 20 h 19	avant le rapport n° 23/4-048 avant clôture de séance

OBJET **Plan Ambition Jeunesse**
Bourses de Voyages
Attribution d'une aide aux jeunes dionysiens âgés entre 6 et 30 ans pour la concrétisation de leurs projets

Le présent Rapport a pour objet l'attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés de 6 à 30 ans pour la concrétisation de leurs projets de voyage.

Au cœur de l'action municipale, la jeunesse constitue un axe majeur du projet municipal.

La mobilité, qui est un des cinq piliers du Plan Ambition Jeunesse, est une véritable passerelle vers la vie active, l'engagement, la citoyenneté ou encore à l'accès aux droits et au bonheur.

Par Délibération n° 15/2-05 du 25 avril 2015, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'un dispositif tendant à encourager des projets de voyage, et a, par délibération du 06 avril 2023, approuvé la simplification de la procédure de versement de l'aide aux jeunes.

Ce dispositif solidaire prévoit l'attribution d'une aide financière individuelle pour accompagner les jeunes sur la globalité des frais de voyage. Les bourses de voyages se tournent vers les jeunes dionysiens qui en ont le plus besoin, afin de participer à la réussite de leurs projets culturels, sportifs, pédagogiques et économiques. Il s'agit de leur permettre de découvrir le monde, de rompre avec notre insularité, d'aller à la rencontre de nouvelles cultures et de porter un nouveau regard sur l'environnement mondial.

Les dernières demandes reçues ont été soumises à l'avis du Comité consultatif d'attribution des bourses de voyages en date du 31 mai 2023.

Pour la période allant du mois juillet 2023 au mois décembre 2023, sur les 109 dossiers examinés par le comité consultatif 99 ont reçu un avis favorable pour un montant de 47 100 euros.

Au total, depuis janvier 2023, ce sont 400 jeunes qui ont reçu l'avis favorable pour la concrétisation de leurs projets de voyages, soit un budget total de 188 100 euros.

L'attribution de l'aide sera formalisée par la signature d'une convention entre la Ville de Saint-Denis et chaque jeune bénéficiaire

Par conséquent, je vous demande :

- d'autoriser l'attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés de 6 à 30 ans dont le récapitulatif des projets par domaine (pédagogique/linguistique, culturel, d'insertion/économique et sportif) est annexé au présent rapport ; projets de voyages qui auront lieu de la période juillet 2023 à décembre 2023 ;

- d'approuver les termes de la convention-cadre à conclure entre la Ville de Saint-Denis et le jeune attributaire de l'aide ;
- d'autoriser la dépense prévue au Budget principal (chapitre 067).

OBJET **Plan Ambition Jeunesse**
Bourses de Voyages
Attribution d'une aide aux jeunes dionysiens âgés entre 6 et 30 ans pour la concrétisation de leurs projets

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 23/4-006 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Max BOYER - Conseiller municipal au nom des commissions « Ville Ambitieuse » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise l'attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés de 6 à 30 ans dont le récapitulatif des projets par domaine (pédagogique/linguistique, culturel, d'insertion/ économique et sportif) est annexé au présent rapport ; projets de voyages qui auront lieu de la période juillet 2023 à décembre 2023.

ARTICLE 2

Approuve les termes de la convention-cadre à conclure entre la Ville de Saint-Denis et le jeune attributaire de l'aide.

ARTICLE 3

Autorise la dépense prévue au Budget principal de la Ville (chapitre 067).



DGA/ Ville Ambitieuse
Direction Jeunesse

CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE DE VOYAGE

ENTRE

LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

sise à la Mairie Saint-Denis, 14 rue de Paris, BP 47717 - 97803 Saint-Denis cedex 9,
représentée par la Maire en exercice, **Madame Ericka BAREIGTS**,
ci-après dénommée « la Commune »,
d'une part

ET

M./ Mme

Né(e) le à

Adresse (*)

.....
Adresse mail (*) @

Téléphone (fixe ou portable)

Si le bénéficiaire est mineur

Représenté par

M./ Mme

Né(e) le à

Adresse (*)

.....
Adresse mail (*) @

Téléphone (fixe ou portable)

Tuteur ou représentant légal,

d'autre part.

VU la délibération du Conseil Municipal n° 15/2-05 du 25 avril 2015 instituant la bourse de voyage ;

VU l'avis favorable du Comité Consultatif Bourse de Voyage Jeunes lors de sa séance du 31 mai 2023 ;

Les champs marqués d'un astérisque () sont obligatoires. Les données personnelles pourront être utilisées par la Ville de Saint-Denis dans le cadre d'opérations à destination des jeunes.*

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Afin d'aider les jeunes à découvrir le monde, de rompre avec notre isolement et leur permettre de revenir avec une plus grande ouverture d'esprit, afin de participer à la réussite de leurs projets culturels, sportifs, citoyens et professionnels et de les préparer à une plus grande mobilité, la Ville a décidé d'instituer un système d'aides appelées bourses de voyage, destiné à leur permettre de réaliser leurs projets de mobilité hors département.

Il s'agit d'une aide individuelle tendant à encourager des projets élaborés collectivement ou à fort intérêt général.

Cette bourse sert à susciter, aider et accompagner des projets innovants et solidaires dans les domaines culturels, sportifs, linguistiques, pédagogiques, économiques et d'insertion. Les projets devront s'inscrire dans une démarche citoyenne, innovante, respectueuse de la parité/égalité homme-femme, humanitaire, équitable, collaborative, durable ou environnementale.

L'attribution de cette bourse se fera dans le respect des principes d'équité, d'égalité et de solidarité.

La Ville souhaite donner la priorité aux jeunes qui n'ont jamais voyagé et, par solidarité, cible les familles qui connaissent des difficultés financières pour concrétiser le voyage de leur enfant.

Les parties conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Cette convention a pour objet le versement d'une aide sous la forme d'une bourse en faveur de

Cette bourse correspond à une participation aux frais généraux de voyage au départ de la Réunion, dans la limite d'un montant plafond de 500€ dans le cadre du projet décrit dans le dossier de présentation joint à la présente convention et porté par

ARTICLE 2 : MODALITÉS DU PROJET

Présentation du projet

Nature

Présentation de l'association, du club, de l'établissement scolaire ou du groupe

Date de départ

Date de retour

Durée du séjour

Destination(s)

Transport(s)

Hébergement(s), lieux envisagé(s)

Domaine

Démarche

Présentation globale du projet de voyage

.....

.....

.....

.....

.....

Présentation du budget prévisionnel

<u>Recettes attendues</u>	<u>Prévisions des dépenses</u>
Participation personnelle €	Transport
Subventions €	- billet d'avion €
Sponsors €	- billet de train €
Autres aides à la mobilité	- autre(s) €
<input type="checkbox"/> FEBECS €	Hébergement
<input type="checkbox"/> LADOM €	- nuitée €
<input type="checkbox"/> CONTINUITÉ TERRITORIALE	- restauration €
..... €	Visite €
<input type="checkbox"/> Autre(s) €	Location €
TOTAL RECETTES €	Matériel €
	TOTAL DÉPENSES €

ARTICLE 3 : MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA BOURSE DE VOYAGES

La Ville de Saint-Denis s'engage à verser une bourse d'un montant de euros, compte tenu du budget prévisionnel du voyage et de l'enveloppe budgétaire dédiée aux bourses de voyages pour l'année en cours.

Le versement de la bourse s'effectuera par virement :

- au bénéficiaire s'il est majeur,
- au représentant légal, si le bénéficiaire est mineur.

Le versement de l'aide sera échelonné : 70% du montant sera versé sur justificatifs de réservations et les 30% restants sur présentation du titre de transport.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage :

- à respecter le dispositif,
- à utiliser la somme versée uniquement pour la réalisation du projet susvisé ;
- à prendre connaissance de toutes les dispositions du règlement d'attribution des bourses de voyages, joint à la présente convention ;
- à transmettre à la Direction Jeunesse toutes les pièces justificatives afférentes à la réalisation du projet de voyage (réservation du billet d'avion, réservation de billets de transports, réservation du lieu d'hébergement, titre de transport retour, justificatifs tenant au projet, ainsi que toute facture pouvant justifier de la concrétisation du projet de voyage,...) ;
- s'il est mineur, à fournir l'autorisation parentale préalable ;

- à fournir un rapport d'activité et financier de son voyage. Une restitution de type participation à un événement jeunes de la Direction Jeunesse, conférence, exposition, spectacle, publication, pourra être organisée ;
- à ce que toute modification du projet de voyage par rapport aux objectifs, à la destination et au calendrier initiaux soit présentée à la Direction Jeunesse et examinée par le comité consultatif avant l'émission du titre de transport.
- à rembourser le montant de la bourse perçue si la réalisation du projet se trouve compromise, annulée ou modifiée par rapport au projet initial. Un titre de recette sera émis par la Direction Jeunesse à cet effet.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITES

Les bénéficiaires dégagent la Ville de Saint-Denis de toute responsabilité en cas de problème ou d'accident au cours du voyage.

ARTICLE 6 : LITIGES

Les litiges relatifs à l'exécution et à l'interprétation de la présente convention devront être portés devant le tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le

**Pour la Maire
et par délégation**

**Le bénéficiaire
(majeur)**

**Le représentant
ou tuteur légal
(pour un bénéficiaire mineur)**

N° SUIVI	NOM	PRENOM	OBSERVATION	MONTANT
C3 2023-01	CADET	Jérémy Francis - André	VOYAGE EN EUROPE	500 €
C3 2023-02	MULLA PANCHBAYA	Mouhammad-Djounaid	PROJET DE SCOUTISME EN FRANCE	500 €
C3 2023-03	ABOUDOU	Asser	ECHANGE CULTUREL, SAVOIR – FAIRE ET SOLIDAIRE A CASABLANCA	500 €
C3 2023-04	IBRAHIMA	Bilal		500 €
C3 2023-05	BOURHANE SAADI	Billal		500 €
C3 2023-06	BUCHLE	Boris		300 €
C3 2023-07	BORDIER	Cléya Marie Aïcha		500 €
C3 2023-08	RAMIER	Farah		500 €
C3 2023-09	BOURHANE SAADI	Farid		500 €
C3 2023-10	DAMOUR	Farid Abdallah		500 €
C3 2023-11	ASSANI	Hamouza		500 €
C3 2023-12	ISMAIL	Hamza		500 €
C3 2023-13	BREZE	Idil		500 €
C3 2023-14	YOUSOUF	Ikram		500 €
C3 2023-15	BIGNOUX	Kenny Adrien		500 €
C3 2023-16	RAMIER	Kevin		500 €
C3 2023-17	ISMAIL	Louis		500 €
C3 2023-18	BREZE	Ludmila		300 €
C3 2023-19	ISMAIL	Melina		500 €
C3 2023-20	DAMOUR	Mohad		500 €

C3 2023-21	BREZE	Naela		500 €
C3 2023-22	ABOUDOU	Rania		500 €
C3 2023-23	YOUSOUF	Ray'han Assad		500 €
C3 2023-24	LEBEAU	Samia Kiéra Haédi		500 €
C3 2023-25	BOURHANE SAADI	Samir		500 €
C3 2023-26	BREZE	Sandjae		300 €
C3 2023-27	DAMOUR	Shēnaz		500 €
C3 2023-28	TEOBE	Sullivan		500 €
C3 2023-29	CADY	Tessa Alexanne		500 €
C3 2023-30	PARDHUN	Waliya		500 €
C3 2023-31	CHAROTE	Emma	VOYAGE CULTUREL AU Portugal	500 €
C3 2023-32	NAZE	Elveena	VISITE CULTURELLE A LA DECOUVERTE DES MUSEES EN FRANCE	500 €
C3 2023-33	TELO	Naomie	MY AMERICAN DREAM A NEW-YORK	500 €
C3 2023-34	BENARD	Maeva	VOYAGE HUMANITAIRE DE DECOUVERTE IDENTITAIRE ET CULTURELLE A L'ILE MAURICE	400 €
C3 2023-35	CADET	Julien Fabrice		500 €
C3 2023-36	CATHERINE BENARD	Lee-Lou Alicia		300 €
C3 2023-37	CATHERINE BOINETTE	Marie Estella		300 €
C3 2023-38	LEBEAU	Judichaël Jean Christian		500 €
C3 2023-39	LUCE	Maëlys Hanaé		500 €
C3 2023-40	MALAYANDY	Sorèn		500 €
C3 2023-41	MALAYANDY	Souheïl		500 €

C3 2023-42	SEVRIN	Liam		500 €
C3 2023-43	CAROUPIN	Coraline Marie Eloise	VOYAGE CULTUREL A SAINT - ETIENNE	500 €
C3 2023-44	JEAN-BART	Willy	STAGE DE PERFECTIONNEMENT EN DANSE EN FRANCE HEXAGONALE	500 €
C3 2023-45	SAINDOU	Damien	VISITE CULTURELLE A MADAGASCAR	500 €
C3 2023-46	SAINDOU	Romain		500 €
C3 2023-47	PITOU	Rose	VOYAGE CULTUREL EN THAÏLANDE	500 €
C3 2023-48	VIRAPIN CAROUMBIN	Ryan		500 €
C3 2023-49	Virapin Caroumbin	Pauline		500 €
C3 2023-50	Virapin Caroumbin	Pierre		500 €
C3 2023-51	RAFETRARINANJA	Iandy Ny Hendry	VOYAGE DECOUVERTE DE LA GRANDE ILE - MADAGASCAR	500 €
C3 2023-52	RAFETRARINANJA	Randy Ny Tsara		500 €
C3 2023-53	LAMBATE	Salmaan	ACCROÏTRE MA CONNAISSANCE CULTURELLE EN GRANDE BRETAGNE	500 €
C3 2023-54	BASQUAISE	Naya	VOYAGE PÉDAGOGIQUE À PARIS ET EN BELGIQUE	500 €
C3 2023-55	GRONDIN	Elodie Marie Soléne		300 €
C3 2023-56	GRONDIN	Crys		500 €
C3 2023-57	TOULESSY ALAVEROYEN MATOUNGA	Shalyana		500 €
C3 2023-58	ABDALLAH	Aicha	PROJET PEDAGOGIQUE ET CULTUREL A PARIS	500 €
C3 2023-59	AHAMADI	Prisca		500 €
C3 2023-60	ELEONORE	Naomie		500 €
C3 2023-61	HOARAU	Mathieu		500 €
C3 2023-62	ASSANI	Abrassa		500 €

C3 2023-63	DJAFFOU	Mathieu		500 €
C3 2023-64	JAMS	Valérie Marie Gwendoline		500 €
C3 2023-65	NOEL	Stecy Jeanne Marie Rose May	COURS D'ÉTÉ EN ALLEMAGNE	500 €
C3 2023-66	CARDO	Elodie Marie Irene	SÉJOUR LINGUISTIQUE EN NOUVELLE ZÉLANDE	400 €
C3 2023-67	FRANCOISE	Maylie	DÉCOUVERTE DE LA MAISON DES FAMILLES EN METROPOLE	500 €
C3 2023-68	SILOTIA	Eugénie	MY AMERICAN DREAM A NEW-YORK	500 €
C3 2023-69	RAMZANE	Fariale	ENGAGEMENT SERVICE CIVIQUE EN INDE	500 €
C3 2023-70	DESSALLES	Yael François Esteban	SEJOUR LINGUISTIQUE PERTH (AUSTRALIE)	500 €
C3 2023-71	PALAYA	Cécilia	STAGE INTERNATIONAL EN ESPAGNE	500 €
C3 2023-72	RAMASSAMY	Thalia Marie Cassandra		500 €
C3 2023-73	RANDRIAMAHAVANONT SOA	Rinah		500 €
C3 2023-74	AUPIN	Marion	VOYAGE LINGUISITQUE EN Espagne	400 €
C3 2023-75	CLEMENT	Annais	VOYAGE LINGUISTIQUE EN AFRIQUE DU SUD	300 €
C3 2023-76	CADELE	Nico	STAGE SCOLAIRE EN ALLEMAGNE	400 €
C3 2023-77	GUIGNOLET	Doanny	RENCONTRE SPORTIVE A PARIS	500 €
C3 2023-78	BEDEAU	Donovan		500 €
C3 2023-79	RAKOTOARISOA	Lucka Stephane	STAGE DE BASKET BALL À LOS ANGELES	500 €
C3 2023-80	DUPAVILLON	Louka Valentin	CHAMPIONNAT DE FRANCE DE GOLF PAR ÉQUIPE U16 EN France	400 €
C3 2023-81	SCOTTA	Joseph		400 €
C3 2023-82	DUPAVILLON	Romeo	CHAMPIONNAT DE FRANCE DE GOLF PAR ÉQUIPE CATÉGORIE U12 EN France	400 €
C3 2023-83	ZANDI	Moussilimou		400 €

C3 2023-84	LEBRETON	Stephe Malkom	STAGE MUAY THAI A BANGKOK	500 €
C3 2023-85	VALLANT	Brice Bruno Laurent		500 €
C3 2023-86	HOUADI	Ben Mohamed		500 €
C3 2023-87	MOUNIAMA	Raphael	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES CYCLISTES	400 €
C3 2023-88	MOUNIAMA	Candice		400 €
C3 2023-89	BERTIL	Yoris Eddy	DECOUVRIR LA CULTURE MAURICIENNE	500 €
C3 2023-90	BLIN	Yasmina		500 €
C3 2023-91	BLIN	Sherley		500 €
C3 2023-92	BLIN	Wesley		500 €
C3 2023-93	DALERY	Marie Emilie		500 €
C3 2023-94	DALERY	Marie Honorine		500 €
C3 2023-95	DARKAOUI	Layannah Miriam		500 €
C3 2023-96	GLAMPORT	Fabrice		500 €
C3 2023-97	RIVIERE PIERRE-JEAN	Gabriel		500 €
C3 2023-98	RIVIERE PIERRE-JEAN	Eline		500 €
C3 2023-99	TAVEL CHAN-FOOK	Levana		500 €